

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-225 du 20 Août 1980

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 20 Août 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 80-209 du 25 juillet 1980, chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juillet au 31 août 1980.

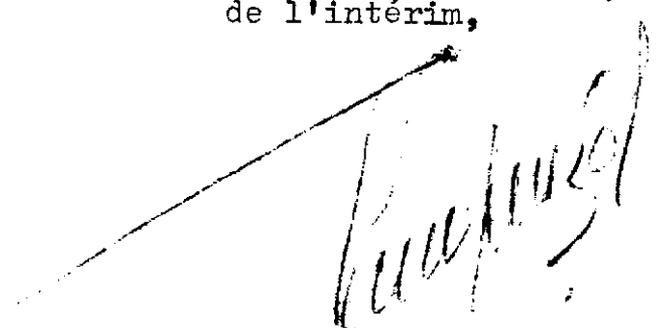
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 20 août 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 20 Août 1980

Pour le Président de la République,  
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé  
de l'intérim,

  
-----  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MF-MIP 6 Autres  
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-